



Section Gironde

Compte rendu du CTL du 30 novembre 2017

ASR : LE GRAND GACHIS

Ce CTL est le premier CTL présidé par Mme Martel, nouvelle DRFIP de la Gironde.

Dans ses propos liminaires **F.O.-DGFIP** a rappelé le niveau de mobilisation à la DGFIP le 10 octobre, très supérieur à la moyenne de la Fonction Publique, qui témoigne du malaise persistant dans nos services. Les politiques successives de suppressions d'emplois relayées par la Direction Générale aboutissent à un resserrement accéléré du réseau et au démantèlement des missions. L'ASR (Adaptation des structures et du réseau) qui, au prétexte d'efficacité, n'a d'autre objectif que d'adapter les services à une diminution constante des moyens humains et matériels, fait des ravages.

F.O.-DGFIP alerte les personnels sur l'urgence à combattre cette politique responsable de la dégradation des conditions de travail et du service rendu au public. Le 1er Ministre a en effet publié une circulaire invitant l'ensemble des ministres à formuler des propositions pouvant aller jusqu'à l'abandon de missions dans le cadre du Comité d'Action Publique dit CAP 2022.

Pour **F.O.-DGFIP**, il est clair que le regroupement des sites et la concentration de certaines missions prépare le terrain pour des propositions d'abandon ou d'externalisation de missions considérées comme périphériques.

Enfin, conséquence de ce qui précède, le Directeur Général projette de réformer les règles de mutation des agents de toutes catégories.

Si **F.O.-DGFIP** a toujours dénoncé l'inadéquation des règles actuelles, pour autant, le projet de la Direction Générale comporte des propositions inacceptables.

C'est pourquoi, **F.O.-DGFIP**, fidèle à sa pratique portera avec détermination ses revendications dans le seul souci de préserver les droits et garanties des personnels dans le sens du progrès social. Mais pour **F.O.-DGFIP** le combat pour de meilleures règles de gestion n'a de sens que dans le cadre d'un combat plus large pour le maintien des missions, du réseau et l'arrêt des suppressions d'emplois.

Pour **F.O.-DGFIP** il est inacceptable que la fonction publique et ses agents restent les variables d'ajustement des politiques budgétaires libérales. Aussi, FO-DGFIP, qui a pris toute sa part dans la mobilisation fonction publique du 10 octobre, continuera à mobiliser contre la destruction de notre administration et de notre statut.

Transfert de la gestion du SIVU de la surveillance des plages et des lacs du littoral girondin:

Il s'agit d'une adaptation au transfert du siège du SIVU prochainement rattaché à la Mairie de Lacanau. L'activité prise en charge jusqu'à maintenant par la trésorerie d'Audenge sera transférée au 1^{er} janvier 2018 à la trésorerie de Castelnau. Pour la Direction la charge de travail représentée par cette activité est très minime et ne nécessite donc aucun transfert d'emploi.

Elle précise néanmoins qu'elle sera vigilante quant à la situation des emplois de Castelnau. S'agissant d'une adaptation à un transfert de siège FO a opté pour l'abstention lors du vote.

Votes : FO, CGT, CFDT = abstention,
Solidaires = contre

Modification des horaires d'ouverture de la trésorerie de Cambes:

La trésorerie de Cambes motive sa demande de réduction des horaires d'ouverture au public par l'affluence au guichet et par un nombre d'appels qui ne diminuent pas, ainsi que par l'arrivée de nouveaux collègues « novices » sur le poste.

Conscient des difficultés rencontrées par les personnels face à la charge de travail, **F.O.-DGFIP** dénonce une totale incohérence entre une mission de réception du public qui augmente et la solution mise en œuvre qui consiste à fermer la porte à l'usager. La DRFIP choisit ainsi de ne plus répondre à la demande des usagers et se dirige vers l'abandon de la mission d'accueil physique.

Comment analyser que des services dont les emplois sont pourvus ne soient pas en capacité d'assurer correctement toutes les missions, et notamment la mission accueil du public ?

Pour **F.O.-DGFIP** le constat est sans appel, nos effectifs ne permettent plus d'assurer toutes nos missions, le calibrage des emplois n'est plus adapté et nécessite d'être revu à la hausse.

On peut par ailleurs s'interroger sur l'avenir de la trésorerie de Cambes, car **F.O.-DGFIP** se souvient que la Direction avait lors du CTL du 30 janvier 2017 évoqué une réflexion sur une fusion avec Créon...

Votes : FO, CGT, Solidaires = contre, CFDT = pour

Modification des horaires d'ouverture de la trésorerie Bordeaux CHU:

La demande sera revu au prochain CTL. Un complément d'information a été demandé afin de pouvoir traiter ce sujet. Si la Direction évoque à demi mot une augmentation de la charge de travail qui serait due à l'évolution de la complexité du métier, la demande de réduction des horaires d'ouverture telle que présentée ne s'appuie sur aucune justification. Si **F.O.-DGFIP** considère légitime la demande de fermeture pendant la pause méridienne dans l'intérêt des personnels, la fermeture du jeudi, également sollicitée, nécessite un minimum d'explications.

Focus sur la mission « accueil » et les réductions d'horaires d'ouverture:

Inscrites dans ce processus d'adaptation de nos missions à nos moyens, les demandes de réductions d'horaires d'ouverture au public de nos structures dont nous traitons à chaque CTL se multiplient.

Cet abandon progressif de la mission accueil des usagers conduit inexorablement à la fermeture totale de services, ce qui va à l'encontre du service public républicain que Force Ouvrière défend.

L'adhésion par défaut des personnels à ces réductions d'horaires d'ouverture n'est que le reflet de leurs difficultés à assurer leurs missions par manque de moyens humains. Insidieusement, sous la contrainte des suppressions d'emplois et de la charge de travail, l'administration trouve ainsi le moyen de recueillir l'aval des agents pour le démantèlement de la DGFIP.

FO-DGFIP ne peut souscrire à une telle démarche.

Adoption des jours de fermeture 2018 (ponts naturels):

Pour 2018, trois dates ont été retenues : lundi 30 avril, lundi 24 décembre et lundi 31 décembre.

Sur ce sujet **F.O.-DGFIP** ne prend pas part aux discussions. Par principe nous sommes opposés aux jours de congés imposés. Cependant, dans un contexte tendu où chacun peut se voir refuser des congés pour présence obligatoire de 50 % des personnels, ce dispositif peut parfois s'avérer favorable à une majorité des agents.

Votes : FO, CGT = abstention, CFDT = pour, Solidaires = contre

Transfert du siège du SPF de La Réole à Libourne :

Ce transfert du siège et des emplois au 1^{er} septembre 2018 préfigure la fusion de ces services qui se fera en 2019. Les collègues qui décideront de ne pas suivre la mission ont la garantie de rester sur le site de La Réole. Ils effectueront la mission par travail à distance au moins jusqu'au 1^{er} septembre. Au delà de cette date ils

pourront soit être affectés au SIP, soit continuer à travailler à distance pour le SPF de Libourne ou d'autres SPF en cas de surnombre.

La direction locale a demandé à la DG le gel du poste du responsable du SPF de La Réole car ce dernier est susceptible de faire valoir ses droits à la retraite.

Opposé aux fusions de services, **F.O.-DGFIP** se prononce contre ce transfert.

Votes : FO, CGT, Solidaires = contre CFDT = abstention

Elargissement du dispositif caisse sans numéraire :

Il s'agit de transférer tous les paiements en numéraire vers la caisse de la DRFIP. Ce dispositif déjà en vigueur pour la trésorerie Bordeaux métropole va être étendu au 1er janvier 2018 à la pairie départementale et au 2ème trimestre 2018, selon les travaux de désamiantage, à la caisse SIP/SIE de la cité administrative. Les usagers désirant régler en espèces seront donc renvoyés vers la caisse de la Direction.

Pour la Direction, le bilan de la première étape de l'expérimentation est positif.

Pour l'instant, la direction n'envisage pas d'étendre ce dispositif à d'autres postes comptables. Pour autant la réflexion existe.

F.O.-DGFIP a demandé si le hall de la Direction était bien adapté à une augmentation du flux des usagers.

Pour la Direction, il n'y a pas de problème. Avec optimisme elle indique qu'avec les réformes engagées, suppression de la taxe d'habitation, retenue à la source, le flux des usagers va diminuer. Mais la Direction prévoit quand même un deuxième guichet, juste au cas où...avec renfort, si nécessaire d'un agent du service comptabilité de l'État.

Reste dans l'immédiat, pour **F.O.-DGFIP**, que l'encaissement du numéraire est transféré sur la caisse de la DRFIP et que le collègue qui assure la fonction de caissier verra sa charge de travail augmenter.

Votes : FO, CGT, Solidaires = contre CFDT = abstention

Points pour information

Bilan et modalités d'extension de l'accueil sur rendez-vous:

Le dispositif avait été mis en place pour le CFP de Cenon, le CFP de Blaye, et les SIE de la cité. Pour la Direction le bilan de l'expérimentation est positif, tant du côté des usagers que de celui des agents. Au total 3500 RDV ont été pris, dont 7 % par internet. Les modalités de contre appel ont permis d'annuler un tiers des RDV en renseignant le contribuable par téléphone. La Direction envisage d'étendre ce dispositif à tous les SIP et SIE du département ainsi qu'au SDE et au CDIF dans le premier trimestre 2018. Elle rappelle que le dispositif accueil sur rendez-vous s'adresse aux usagers dont les questions nécessitent une étude plus approfondie et accessoirement des documents justificatifs. Un contribuable qui se présente avec tous les documents utiles peut être reçu de suite.

Pour **F.O.-DGFIP** la réception sur rendez-vous n'appelle pas d'opposition, mais nous constatons que seulement 7 % des rendez-vous ont été pris par internet et que l'immense majorité des usagers qui se sont vu proposer un rendez-vous se sont donc déplacés une première fois dans nos services...sans compter le contre appel qui mobilise des personnels. Aussi, nous doutons fortement du gain apporté par ce dispositif en terme d'allègement de la charge de travail. Pour **F.O.-DGFIP**, le renseignement des usagers, qu'il soit, physique, téléphonique ou par internet nécessitera toujours des moyens humains, moyens qui sont à ce jour totalement insuffisants.

La Direction reconnaît que ce dispositif apporte surtout plus de fluidité dans l'organisation de la réception. Entre le développement du numérique et les réformes fiscales engagées elle fait le pari d'une diminution de la charge accueil des usagers....

Préfiguration du télétravail:

La DRFIP Gironde est expérimentatrice pour la mise en œuvre du télétravail. Les candidatures devront parvenir à la Direction pour le 11 décembre au plus tard. Un message a été adressé à tous les agents. Seulement 20 demandes seront retenues.

*Pour **F.O.-DGFIP**, contrairement à une idée reçue, ce n'est pas une avancée sociale au bénéfice des salariés, mais un moyen de restructurer les services et de faire des économies pour l'employeur. Ainsi, le partage du temps d'occupation de bureau («time share») est désormais envisageable puisque l'administration, toujours à la recherche d'économies budgétaires, pourra très bien rentabiliser les mètres carrés des locaux en affectant 2, voire 3 agents, sur un même bureau en fonction de leurs jours de présence obligatoire.*

En outre, le télétravail peut être porteur de tensions entre les personnels qui pourront en bénéficier et ceux qui en seront exclus.

Pour séduisant qu'il puisse paraître, le télétravail ne doit pas être un miroir aux alouettes. L'illusion de liberté pourrait aboutir à une perméabilité accrue entre vie personnelle et vie professionnelle.

Il convient aussi de ne pas perdre de vue que cette possibilité constituera à terme un palliatif au manque de moyens et un nouveau justificatif au resserrement du réseau et aux suppressions d'emplois.

Il ne faut pas être naïf : l'administration a toujours eu tendance à répondre aux revendications des personnels dès lors qu'elle y trouvait un intérêt substantiel en matière budgétaire.

Outre ces réflexions, reste le sujet de pouvoir exercer le télétravail sur tout le territoire, quand on connaît le nombre de zones blanches en termes d'accès internet en haut débit. On ne parle plus du droit à la déconnexion mais du droit à la connexion !

Pour **F.O.-DGFIP**, si le télétravail peut apparaître comme un mode de travail

intéressant permettant une meilleure conciliation vie privée vie professionnelle, il doit nécessairement être limité en nombre de jours pour préserver la capacité d'intégration au sein des équipes de travail.

C'est pourquoi, nous serons vigilants sur sa généralisation.

Rénovation du tableau de veille sociale (TBVS):

Le TBVS, qui comprend des indicateurs destinés à apporter un « éclairage sur la situation des collectifs professionnels », a été revu avec un nombre d'indicateurs à la baisse : 6 retenus par la DG (contre 20 auparavant) et imposés à toutes les Directions, plus 4 discutés et déterminés localement.

Que dire de la rénovation du tableau de bord de veille sociale face à une Direction Générale qui multiplie les dispositifs et outils destinés à l'amélioration des conditions de travail en renonçant de s'attaquer aux causes ?

L'état des lieux des différents dispositifs mis en place depuis 7 ans, (espaces de dialogue, TBVS, DUERP, PAP...), conduit au constat de la montée en charge des risques psycho-sociaux à la DGFIP.

Pour **F.O.-DGFIP** ce n'est que la conséquence des politiques menées qui se traduisent chaque année à la DGFIP par l'absorption de 55 % des suppressions d'emplois décidées dans la fonction publique d'État.

Aussi, **F.O.-DGFIP** s'interroge sur l'utilité de sa présence à une réunion de concertation pour déterminer des indicateurs qui ne serviraient qu'à établir un diagnostic sans fournir aucune solution.

Questions diverses

F.O.-DGFIP a dénoncé les modalités d'**Accueil commun des SIE de la cité** qui ne correspondent plus aux modalités présentées lors de la mise en œuvre du dispositif et sans aucune information des syndicats, (ajout d'un deuxième guichet, accueil temporairement effectué par les agents de l'accueil des particuliers, sollicitation de tous SIE sur des périodes de charges...). La Direction indique que le dispositif a vocation à évoluer pour s'adapter aux situations mais elle reconnaît qu'elle doit l'information et la transparence aux représentants des personnels. La Directrice y veillera... Les difficultés rencontrées par les collègues de l'**accueil des particuliers** ont été également rapportées et notamment la gestion des files d'attentes dans un contexte de fort afflux des contribuables.

La situation du **SDE** a été dénoncée, pour ce service qui fait face, depuis sa création, à une

forte charge de travail avec d'énormes difficultés pour l'absorber. La Direction a indiqué qu'elle se déplacerait rapidement. Dans la foulée, F.O.-DGFIP a invité la Direction à se rendre également au PRS où les collègues en charge des procédures collectives rencontrent de nombreuses difficultés dans l'exercice de leur mission avec la nouvelle application RSP.

Frais de déplacement des EDR : La direction réaffirme qu'elle applique strictement les dispositions réglementaires des décrets et notes de la DG. Pas de prise en charge des frais de déplacements si la mission s'effectue dans la commune de rattachement de l'agent ou la commune limitrophe si transports en commun. Pour F.O.-DGFIP Il s'agit en effet de l'application stricte de l'article 3 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006. Une réunion de l'équipe de renfort est prévue en janvier prochain.

Adaptation des Structures et du Réseau : Suite aux inquiétudes sur des projets en cours ou suppressions d'emplois sur les trésoreries de Cenon ou St André de Cubzac qui nous sont parvenues, F.O.-DGFIP a interrogé la nouvelle Directrice sur l'état d'avancement des réflexions quant aux prochaines restructurations et les services concernés. Pour seule réponse la Directrice a renvoyé ces questions au prochain CTL du 14 décembre qui traitera des suppressions d'emplois.

BULLETIN D'ADHESION

FO-DGFIP - CITE ADMINISTRATIVE - RUE JULES FERRY, 14° ETAGE - TOUR A,
33090 BORDEAUX CEDEX - 05 56 24 81 53

NOM : ----- PRÉNOM : -----

GRADE : ----- QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL :-----%

AFFECTATION : -----